Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 5

Artikel: Le gymnase de jeunes filles

Autor: Hentsch, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La réforme, toutefois, n'est introduite que progressivement. Les élèves qui sont entrées à l'Ecole supérieure dans les années précédentes continuent le programme de l'ancien régime. Seules les classes de première année sont mixtes et suivent le nouveau programme.

Ainsi les projets établis, il y a une dizaine d'années, qui prévoyaient la réunion de toutes les élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles au groupe scolaire du Belvédère ne seront pas réalisés. Le bâtiment de Villamont reste momentanément à la disposition de l'enseignement secondaire et abrite une partie des classes de jeunes filles « ancien régime », plus un certain nombre de classes de première année « nouveau régime ».

Le Belvédère devient l'un des collèges secondaires de quartier prévu par la nouvelle organisation.

L'introduction de l'enseignement mixte ayant été envisagée alors que la construction du groupe scolaire avait déjà commencé, il n'a été possible d'apporter que quelques modifications aux plans primitifs pour tenir compte de la présence de garçons dans des bâtiments conçus spécialement pour des jeunes filles. Il sera nécessaire de compléter l'équipement du groupe scolaire sur plusieurs points (création de salles de travaux manuels, par exemple). Cette extension est devenue possible grâce à l'achat, en 1955, par la commune, du terrain qui se trouve au sud des salles de gymnastique et sur lequel on pourra construire une annexe.

Une question très importante n'a pas encore été tranchée. L'Ecole supérieure de jeunes filles, dès sa fondation, a dépendu de la ville de Lausanne qui s'est toujours préoccupée attentivement de son sort et a consenti pour elle à de grands sacrifices financiers. Le Collège scientifique, qui lui est contemporain, est devenu cantonal en 1869; quant au Collège classique, il appartient à l'Etat depuis sa fondation au XVI° siècle.

La structure nouvelle exige que ces collèges dépendent désormais d'une même administration. Seront-ils tous cantonaux ou communaux? Problème très complexe dont la solution n'est pas aisée. Quelle qu'elle soit cependant, les effets de la réforme projetée pourront se faire heureusement sentir et la commune de Lausanne a le droit d'être fière d'avoir offert à l'enseignement secondaire un groupe scolaire appelé à rendre les plus grands services, tant par la qualité de son architecture et de ses aménagements que par le nombre élevé des salles de classes mises à disposition.

Georges Panchaud, directeur des Collèges du Belvédère et de Villamont.

Le Gymnase de jeunes filles

Le Gymnase de jeunes filles de la Ville de Lausanne fut créé en 1891 pour faire suite à l'Ecole supérieure. Ces deux institutions restèrent étroitement liées pendant plus de cinquante ans, partageant le même bâtiment de Villamont sous l'autorité d'un même directeur. Mais, en 1944, elles avaient pris une telle extension qu'il fallut les placer sous deux directions différentes. Lorsqu'on projeta, en 1947, de nouvelles constructions sur le terrain du Belvédère, on réserva au gymnase un bâtiment à part, et depuis qu'il s'y est installé, en décembre 1955, il est tout à fait séparé de l'Ecole supérieure, bien que celle-ci soit sa proche voisine, que certains locaux comme l'aula et les salles de gymnastique soient communs aux deux établissements et que plusieurs professeurs enseignent dans l'une et dans l'autre école.

Il est naturel que le Gymnase de jeunes filles soit devenu une institution séparée, puisqu'un bon tiers des élèves qu'il reçoit provient non de l'Ecole supérieure de Lausanne, mais des différents

collèges communaux. Etant le seul gymnase officiel vaudois destiné aux jeunes filles, il joue en somme le rôle d'un établissement cantonal, bien qu'il continue d'appartenir à la Ville de Lausanne. On y entre normalement à 16 ans, après avoir obtenu le certificat d'études secondaires.

Le programme s'étend sur trois années et se divise en deux types principaux: en section A, où le latin est obligatoire avec une option entre le grec et l'anglais, le plan des études est conforme aux exigences de la maturité fédérale et aboutit au baccalauréat ès lettres, qui ouvre les portes de l'Université. En section B, les élèves suivent un programme de culture générale, moins exigeant, sans latin, avec la faculté de choisir entre deux variantes: l'une de caractère plutôt littéraire (B 1) comprenant obligatoirement l'allemand et l'anglais, l'autre de caractère plus scientifique (B 2) avec un programme assez sérieux de mathématiques et des exercices au laboratoire. L'une et l'autre variante comportent des cours ménagers. Le diplôme de culture générale, qui couronne les études faites dans cette section B, permet d'obtenir, après un ou deux ans à l'Ecole normale, un brevet pour l'enseignement primaire et notamment pour l'enseignement ménager; il donne accès aussi, moyennant certaines conditions, aux examens du Brevet de maîtresse secondaire; il est reconnu pour l'admission à l'Ecole d'études sociales de Genève, à laquelle se rattachent une école de bibliothécaires et une école de laborantines.

Au gymnase se rattachent des cours spéciaux de français, créés en 1889, et destinés à des jeunes filles de langue étrangère qui désirent se perfectionner dans notre langue. En passant un examen, après une année, ces élèves peuvent obtenir un certificat d'études françaises.

Le gymnase compte actuellement deux cent soixante-dix élèves, réparties en quinze classes, et occupe, totalement ou partiellement, plus de trente professeurs, dont une quinzaine sont des dames.

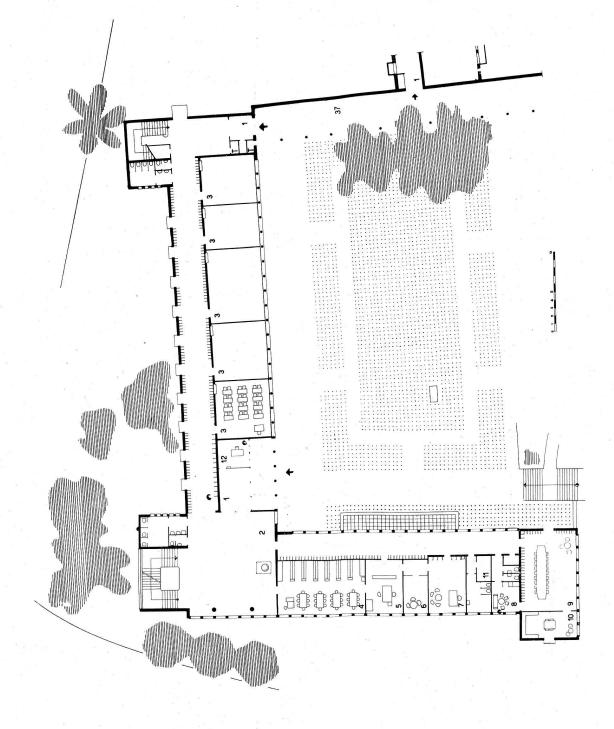
Le bâtiment où notre école vient de s'installer suffit amplement aux besoins actuels. Mais l'accroissement des effectifs a déjà commencé à se faire sentir au niveau du gymnase, et dans quelques années toute la place disponible sera utilisée.

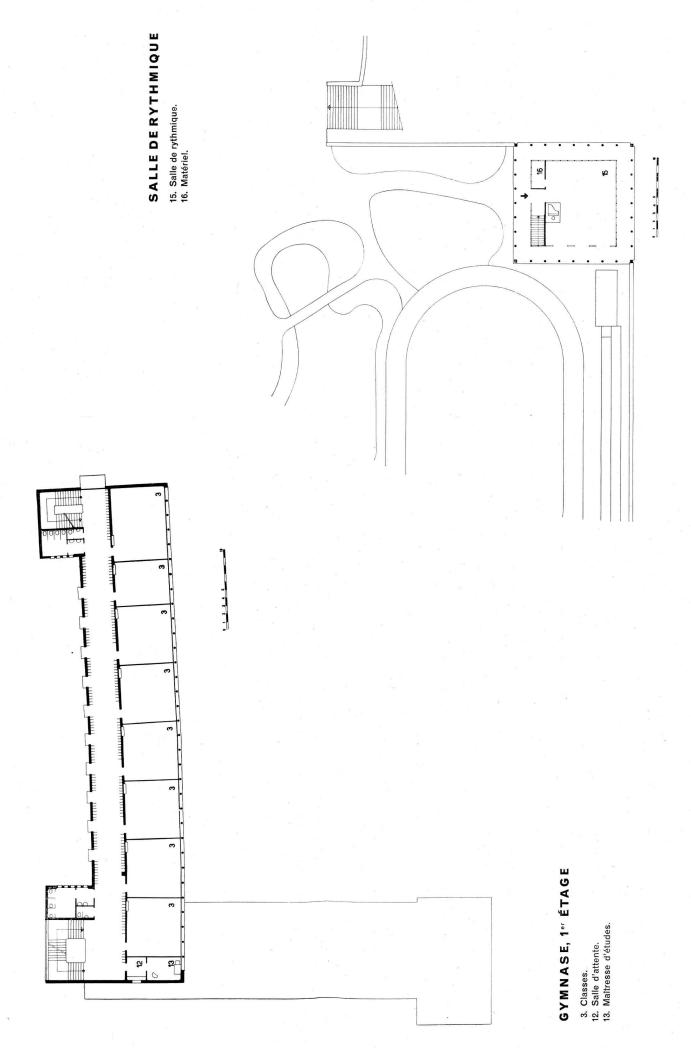
Dans quelques années... le Gymnase de jeunes filles aura peut-être cessé d'exister. En effet, la réforme introduite en avril 1956 dans l'enseignement secondaire vaudois a entraîné la décision de rendre les classes mixtes dans tous les collèges lausannois, en commençant par le bas. Lorsque la première volée soumise à ce régime nouveau entrera en 1962 au gymnase, il est peu probable qu'on sépare, pour la fin de leurs études secondaires, des jeunes gens et des jeunes filles qui auront été accoutumés à recevoir un enseignement commun et qui, de toute façon, seront destinés à se retrouver ensemble sur les bancs de l'Université deux ou trois ans plus tard. On peut donc supposer que les gymnases vaudois deviendront mixtes à leur tour. Dans ce cas, le Gymnase du Belvédère, qui ne pourrait guère contenir que la moitié des gymnasiens et gymnasiennes, serait probablement affecté à deux (ou trois) des sections correspondant aux différents types d'études. Cette métamorphose scolaire, que l'architecte n'avait aucune raison de prévoir quand il fit ses plans, pourrait heureusement s'opérer sans grande difficulté et presque sans changement matériel.

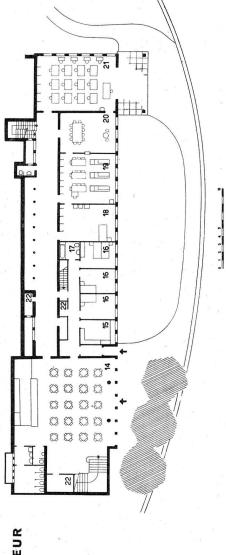
H. Hentsch.

GYMNASE REZ-DE-CHAUSSÉE

Entrée.	Hall.	Classes.	Bibliothèque.	Secrétariat,	Parloir.	Directeur.	Salon des dames.	Salle des professeurs.	Salle de travail.	Ventilation.	Loge du concierge.	
ш	Ï	\overline{c}	B	Š	ď	ā	Š	ŝ	S	Š	2	
-	6	က်	4	5	6.	7.	8	6	10.	Ξ.	12.	







REZ-DE-CHAUSSÉE INFÉRIEUR GYMNASE

14. Réfectoire-foyer.

Concierge:

Cuisine.
 Chambres.
 Bain – W.-C.

Enseignement ménager:
18. Puériculture et soins aux malades.
19. Cuisine.
20. Salle à manger.
21. Couture et repassage.

22. Dépôt.

GYMNASE, ENTRESOL

Hall.
 Professeurs de sciences.
 Préparations de physique.
 Auditoire de physique.
 Biologie, laborantine.
 Collections.
 Laboratoire.
 Préparation de chimie.
 Auditoire de chimie.

31. Matériel d'enseignement.32. Chambre noire.33. Abris P. A.

Service médical: 34. Médecin. 35. Infirmière.

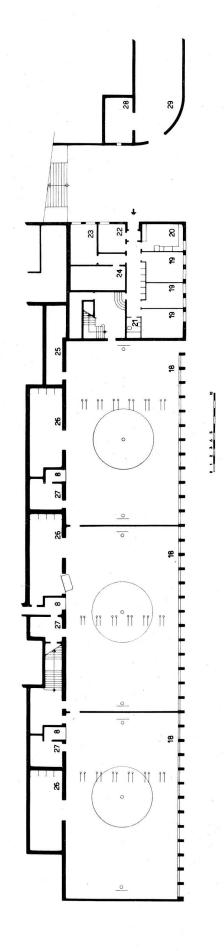
36. Dépôt.

SALLES DE GYMNASTIQUE REZ-DE-CHAUSSÉE INFÉRIEUR

- 8. Ventilation. 18. Salles de gymnastique.
- Appartement du concierge : 19. Chambres. 20. Cuisine. 22. Loge. 23. Atelier. 24. Cave.

- 25. Dépôt. 26. Engins (abri P. A.). 27. Maîtres de gymnastique (abri P. A.).

 - 28. Local jardiniers. 29. Garage à bicyclettes.

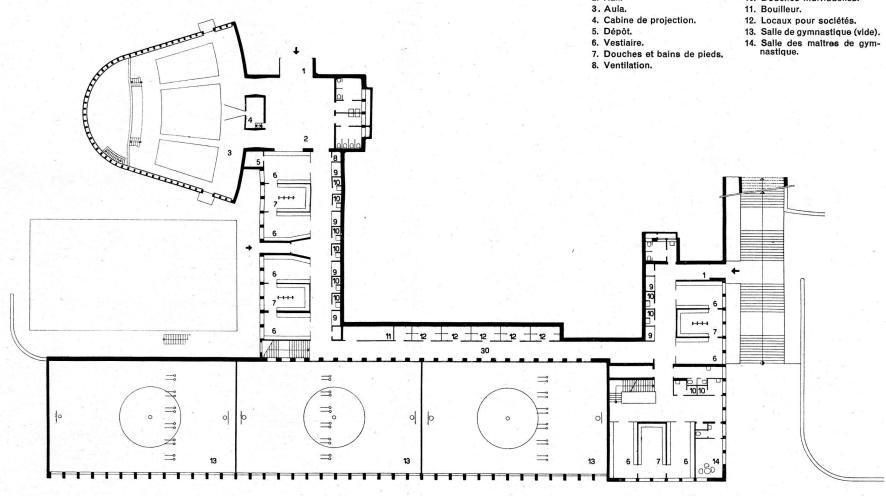


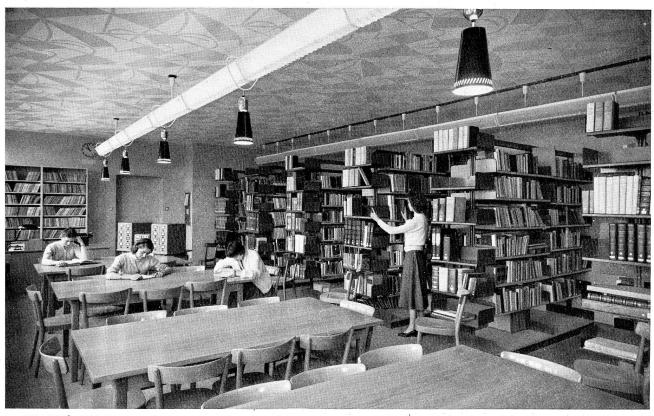
La place dont nous disposons ne nous a pas permis de reproduire tous les plans des divers bâtiments.

SALLES DE GYMNASTIQUE REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEUR, AULA

- 1. Entrée.
- 2. Hall.

- 9. Séchoirs.
- 10. Douches individuelles.

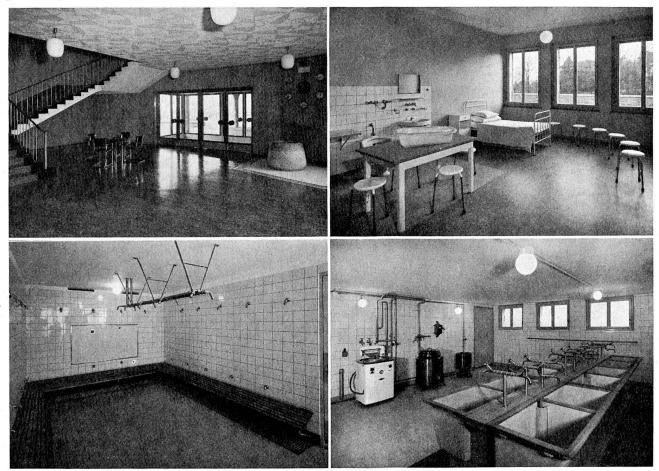




30. BIBLIOTHÈQUE DU GYMNASE.

31. CUISINE MÉNAGÈRE DU GYMNASE.





32. HALL DU BATIMENT II DU COLLÈGE. 34. DOUCHES ET BAINS DE PIEDS. (GYMNASTIQUE)

33. SOINS AUX MALADES ET PUÉRICULTURE, AU GYMNASE. 35. BUANDERIE POUR LES COURS MÉNAGERS DU GYMNASE.

36. SÉCHOIRS A LINGES DANS ARMOIRES CHAUFFANTES (GYMNASTIQUE)



